Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le
ID : 029-212902332-20260512-20260512_07-DE

QUIMPERLÉ
KEMPERLE

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 12 Mai 2026 à 18 heures

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 06 mai 2026, s'est réuni, salle Laïta, Espace Benoîte Groult, Avenue du Coat-Kaër, sous la présidence de M. Michaël QUERNEZ, Maire.

Etaient présents : 28

Eric ALAGON, Linda LE METAYER, Maxime PADELLEC, Danièle BROCHU, Yves SCHRYVE, Marie-Madeleine BERGOT, Pascal PILLAULT, Karine LE GAD, Pierre FRANQUEVILLE, Ghislaine HUON, Vincent THAERON, Antoine TISSERAND, Christine COURANT, Ronan GOUEREC, Frédérique DIETER, Yvette METZGER, Isabelle LE DOUARON, Didier LE ROUX, Noëlle BRUNERIE, Julien TERME, Arnaud LE DANTEC, Elisabeth ESVAN, Samuel TANGUY, Laëtitia TRINCKVEL, Jeff DUFRAICHE, Catherine LE MERY

Pouvoirs : 5

Danièle KHA à Michaël QUERNEZ
Christophe COUIC à Stéphanie MINGANT
Emilie CERISAY à Marie-Madeleine BERGOT
Arnaud LE PENNEC à Maxime PADELLEC
Pierre GUILLON à Danièle BROCHU

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

Secrétaire de séance : Frédérique DIETER

Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le
ID : 029-212902332-20260512-20260512_07-DE

7. AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS 2025 DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

Exposé :
Lors du vote du budget primitif 2026, l'affectation des résultats 2025 du budget principal de la ville et des deux budgets annexes (commerces et photovoltaïque) a été votée de manière anticipée comme le permet l'instruction budgétaire et comptable M57 (l'article L. 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales).
Cependant, il convient de délibérer sur l'affectation définitive des résultats 2025 lorsque le Compte Financier Unique 2025 est soumis au Conseil municipal.

Proposition :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2311-5, R. 2311-11 et R. 2311-12,

Vu le CFU du budget principal, du budget annexe-Commerces-place Hervo et du budget annexe -Régie photovoltaïque

Vu la délibération du conseil municipal en date du 10 février 2026 portant reprise par anticipation des résultats de l'exercice 2025 au budget primitif 2026 ;

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver l'affectation définitive des résultats 2025 :

- ✓ Budget principal :

  -la section de fonctionnement dégage un résultat de + **1 366 534.88 €** qu'il est proposé d'affecter en réserves de compensation (article 1068)
  - la section d'investissement dégage un excédent de + **921 244.06 €** qu'il est proposé de reporter en recettes d'investissement (article 001)
  -le solde des restes à réaliser de + **258 778.38** € est intégré en section d'investissement

- ✓ Budget annexe-Commerces-place Hervo :

  La section de fonctionnement dégage un résultat déficitaire de - **326.00 €**

  La section d'investissement dégage un résultat excédentaire de + **30 352.48 €**

  Les résultats sont affectés à leur section d'origine.

- ✓ Budget annexe -Régie photovoltaïque :

  La section de fonctionnement dégage un résultat déficitaire de - **22 946.45 €**

  La section d'investissement se solde par un excédent de + **150 036.39 €**

  Les résultats sont affectés à leur section d'origine.

Budget principal

Décision : **Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité**

Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le
ID : 029-212902332-20260512-20260512_07-DE

Budget annexe – Commerces Place Hervo

Décision : **Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité**

Budget annexe Régie – Photovoltaïque

Décision : **Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité**

Le Maire,
Michaël QUERNEZ

VILLE DE QUIMPERLÉ (Finistère)

Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le
ID : 029-212902332-20260512-20260512_07-DE

